



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE
13 DECEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le treize du mois de décembre à 20 heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Mme Isabelle COPETTI.

PRESENTS :

- | | |
|-------------------------------|------------------------------|
| 1. Madame Isabelle COPETTI | 7. Monsieur Franck MANDON |
| 2. Madame Hélène CHEVALIER | 8. Monsieur Jean BERGOUNIOUX |
| 3. Madame MANDON TAKACS Elise | 9. Monsieur Alain DESCROIX |
| 4. Madame Charlotte ROUSSELOT | 10. Monsieur Eric FREITAS |
| 5. Madame Gabrielle THOMAS | |
| 6. Madame Sylvie MARGOT | |

ABSENTS EXCUSÉS : M. Franck LAHITTE, M. Christophe VANHOVE qui donne pouvoir à Mme Gabrielle THOMAS, Mme Agnès MUNOZ et M. Jean-Pierre DOGNON qui donnent pouvoir à Mme Sylvie MARGOT.

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme Charlotte ROUSSELOT
Formant la majorité des membres en exercice.

Date de convocation : 06/12/2021

Date d'affichage : 17/12/2021

☞ ☞ ☞

☞ ☞ ☞

PREAMBULE

Madame le Maire déclare la réunion ouverte à 20 heures et demande aux conseillers qui confirment avoir reçu dans les délais impartis, les comptes rendus des 18 et 26 octobre et l'ordre du jour :

- I. **Approbation du compte-rendu de la séance extraordinaire du 26 octobre 2021.**
- II. **Approbation du compte-rendu de la séance ordinaire du 18 octobre 2021.**
- III. **Désignation du correspondant défense.**
- IV. **Adhésion au groupement de commande pour la dématérialisation des procédures de commande publique.**
- V. **Budget 2022 : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif.**
- VI. **Validation des projets de travaux 2022-2025 :**
 - 1- **Petit Ste-Mesme : Enfouissement des réseaux et voirie** (programme Triennal 2020/2022),
 - 2- **Aménagement du Chemin des écoliers** (contrat rural),
 - 3- **Rénovation de la salle polyvalente** (contrat rural),
 - 4- **Création d'un espace jeune** (contrat rural),
 - 5- **Rue Charles Legaigneur : Enfouissement des réseaux** (programme triennal 2023/2025).
- VII. **Demande de transmission du dossier de succession de Mme CROIXMARIE auprès du centre des finances publiques.**
- VIII. **Informations et Questions diverses.**

☞ ☞ ☞

Approbation des comptes rendus du 18 et 26 octobre 2021.

13-12-2021-compte rendu

Mme COPETTI rappelle les points abordés lors de ces deux réunions. Aucune remarque n'étant formulée **les comptes rendus sont adoptés à l'unanimité.**

☞ ☞ ☞

Désignation du correspondant défense.

Après avoir rappelé le rôle du correspondant défense, Mme COPETTI demande s'il y a des volontaires pour cette fonction.

Seule Mme Gabrielle THOMAS présente sa candidature, qui est acceptée.

À l'unanimité, le conseil municipal désigne Mme Gabrielle THOMAS, correspondant défense de Sainte Mesme.

☞ ☞ ☞

Adhésion au groupement de commande du CIG pour la dématérialisation des procédures de commande publique.

Le recours à des plateformes de dématérialisation des marchés est aujourd'hui une obligation pour les collectivités.

L'adhésion au groupement permet de disposer d'une solution d'achat clé en main à des tarifs attractifs. Pour Sainte Mesme, le coût de l'adhésion au groupement sera de 133€ la 1^{ère} année et 37€ les années suivantes.

Considérant l'intérêt pour la commune, il est proposé au conseil d'adhérer au groupement du CIG pour la dématérialisation des procédures.

Le conseil municipal, après avoir débattu, à l'unanimité :

- **Décide d'adhérer** au groupement de commandes permanent pour la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics,
- **Autorise** Madame le maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

☞ ☞ ☞

Budget 2022 : Prise en charges des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif.

Comme chaque année, le conseil municipal doit autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement de l'année suivante si le budget primitif n'est pas voté en décembre.

Cette autorisation est fixée à 25% des inscriptions budgétaires en investissement de l'année en cours.

À savoir :

- | | |
|--|----------------------|
| - Chap. 20 – Immobilisations incorporelles : | 4 875 Euros. |
| - Chap. 21- Immobilisations corporelles : | 12 815 Euros. |
| - Chap. 23- Immobilisations en cours : | 6 250 Euros. |
| Soit un total de | 23 940 Euros. |

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal,

- **Autorise** le Maire à mandater les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2022 selon les montants indiqués ci-dessus.

☞ ☞ ☞

Validation des projets de travaux 2022-2025 :

A) Enfouissement des réseaux dans le cadre du programme du SEY /travaux de voirie et triennaux de Voirie :

Une estimation financière a été réalisée par les bureaux d'études JSI et STUR, permettant de solliciter l'inscription des travaux dans le programme 2022 du SEY. La réponse du SEY est attendue pour le mois de février 2022.

Les travaux du Petit Ste-Mesme seront financés en partie par le triennal de voirie 2020/2022.

En ce qui concerne la Rue Charles Legaigneur, le montant de la subvention triennale 2023/2025 n'est pas encore connu et une réflexion sur l'aménagement de la voirie doit être menée.

13-12-2021-compte rendu

À la demande de M. BERGOUNIOUX, une rencontre avec M. CHEVALIER d'INGENIER'Y est prévue mercredi 15 décembre à 13 heures en mairie. Cette réunion permettra de faire une mise au point sur les projets.

b) Contrat Rural : Aménagement du Chemin des écoliers, Rénovation de la salle polyvalente et Création d'un espace jeune.

La demande de subvention doit être déposée pour les 3 projets dans le cadre du contrat rural.

Pour la rénovation de la salle polyvalente et la création de l'espace jeunes, la rédaction du cahier des charges en vue de la consultation d'un architecte est confiée à Ingenier'Y. La consultation permettra d'avoir une connaissance du cout des travaux.

M. DESCROIX préconise de faire également une consultation pour l'aménagement du chemin des écoliers, même si le coût des travaux semble inférieur au seuil de procédures des marchés (suite à l'estimation faite par le cabinet JSI).

À la demande de M. BERGOUNIOUX, il est précisé que l'adoption du programme des travaux ne lie pas la commune à sa réalisation.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal,

- **Adopte** le programme des de travaux comme suit :
Petit Ste-Mesme : Enfouissement des réseaux et voirie (*programme triennal 2020/2022*),
Aménagement du Chemin des écoliers (*contrat rural*),
Rénovation de la salle polyvalente (*contrat rural*),
Création d'un espace jeune (*contrat rural*),
Rue Charles Legaigneur : Enfouissement des réseaux (*programme triennal 2023/2025*)

☺☺☺ ☺☺☺

Demande de transmission du dossier de succession de Mme CROIXMARIE auprès du centre des finances publiques.

M. DESCROIX explique que dans le cadre de la procédure de bien sans maitre engagée pour les parcelles situées 13 rue Julien Minos, le conseil municipal doit autoriser le maire à demander le dossier de succession de la propriétaire.

Mme CROIXMARIE est décédée en 1979 à Vire (Calvados).

Les recherches auprès de la direction départementale des archives de CAEN, en vue d'identifier les héritiers se seront avérées infructueuses. Mais il semblerait que la succession de Mme CROIXMARIE n'a jamais été clôturée. La suite des investigations à mener sera confiée à Maitre LERON.

M. DESCROIX rajoute que la commune a une obligation de recherches mais pas de résultat. Ainsi, à l'issue des démarches le bien sera intégré dans le patrimoine communal.

À la demande de certains élus, il est répondu qu'en temps voulu, le conseil décidera du/ des projets à réaliser. Néanmoins en cas de cession, aucun membre du conseil municipal ne pourra se porter acquéreur.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité,

- **Demande** au centre des finances publiques concerné la transmission du dossier de succession de Mme Louisa, Marcelle CROIXMARIE, propriétaire du bien susvisé,
- **Autorise** le maire de Sainte Mesme à diligenter toutes investigations nécessaires à l'aboutissement de la procédure engagée.

☺☺☺ ☺☺☺

Informations et Questions Diverses.

- **Dates des prochaines réunions du conseil municipal** : Lundi 24 janvier, Lundi 28 mars 2022 à 20h00. Commissions finances les 14 février et 14 mars 2022.
- Un des agents du service technique est actuellement en congé de maladie.

- La distribution des colis et des ballotins aura lieu ce weekend.
- **Amicale Laïque** : Isabelle COPETTI informe l'assemblée de la démission de M. HERVIGOT.

Mme MARGOT s'étonne que cette démission soit adressée à la mairie alors que l'amicale laïque est une association loi 1901. La démission d'un de ses membres doit être adressée à son conseil d'administration.

- **Balayage mécanique** : Mme Le maire a manifesté son mécontentement auprès de la ville de St Arnoult en Yvelines quant à la prestation de balayage mécanique. En effet, elle était très étonnée de voir le passage de la balayeuse ce matin alors que La mairie de Saint-Arnoult-en-Yvelines lui avait confirmée l'annulation de la prestation vendredi, suite à la panne de la balayeuse.
- **Eau Potable/Assainissement** : Mme COPETTI informe que le SEASY (*Syndicat de l'Eau et Assainissement du Sud Yvelines*) a décidé de l'augmentation du prix de l'eau de 2%. Celui-ci passera de 1,65€ à 1,68€/m3, à partir de 2022.

De même, les usagers des communes de ST MARTIN et Ste Mesme devraient recevoir prochainement les factures d'assainissement de 2019 à 2021. Le syndicat de l'orge proposera un paiement échelonné afin de ne pas mettre les personnes en difficulté.

- Mme la sous- Préfète de Rambouillet sera en visite à Sainte Mesme le 13 janvier.
- Fermeture de la mairie du 27 au 31 décembre inclus.

☺☺☺ ☺☺☺

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h52 mn